

L'ABEILLE

JOURNAL POLITIQUE,

COMMERCE & LITTÉRATURE.

Imprimé et publié, tous les jours par J. BAYON, DELAUP & Co, à l'enseigne des rues de Chartres et St.-Louis.

No 5.

NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI, 11 SEPTEMBRE 1850.

Vol. IX.

Conditions:—L'ABEILLE paraît tous les jours à la fin de la semaine. Le prix de l'abonnement est d'un franc par mois, payable à la fin de chaque trimestre. On peut s'abonner également à l'année, au prix de \$10, en payant chaque semestre d'avance.

LOTTERIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE NATIONALE 16e classe

PROSPECTUS:—

|                   |          |
|-------------------|----------|
| 1 lot de \$10,000 | \$10,000 |
| 1 " " 3,000       | 3,000    |
| 1 " " 1,800       | 1,800    |
| 1 " " 1,400       | 1,400    |
| 1 " " 1,200       | 1,200    |
| 1 " " 1,008       | 1,008    |
| 6 " " 500         | 3,000    |
| 6 " " 300         | 1,800    |
| 6 " " 200         | 1,200    |
| 153 " " 50        | 7,800    |
| 153 " " 30        | 4,630    |
| 124 " " 8         | 4,992    |
| 270 " " 4         | 31,200   |

Avis. Le soussigné, exécuteur testamentaire de feu C. F. J. Bellinger-Desbouteils, prie les personnes qui ont des réclamations à faire contre sa succession, d'avoir à lui faire connaître dans le plus bref délai, et ceux qui pourraient lui devoir de payer immédiatement contre ses mains. P. BOUERG, Enseigne des rues de l'Hôpital et des Remparts 30 Aout—3, 1133.

VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants reçus par l'Ajax de Bordeaux: 40 tierçons vinaigre blanc 1ère qualité, 75 caisses fruits à l'eau de vie, 25 do. liqueurs super fines, D'importations antérieures, 200 bques vin de Bordeaux, 14 pipes eau de vie de Cognac, 70 barils do. blanche, 5me. preuve, 600 caisses vin rouge et blanc, 25 billes de lignes assorties, 10 do. braisi, 400 pour mousticaire, 3 do. coutil fil et coton, 10 do. fil de rennes, 15 malles eau de cologne, 4 balles écritures en liège, 4 caisses sardines à l'huile, &c. &c. 2 Juin—67

SANSUES de choix reçues par le navire Margaret du Havre à vendre par FORESTIER, Pharmacien. 28 Juin

Change de domicile. D. J. E. DOORNIK prévient le public qu'il a transporté son domicile dans la rue Dauphine, entre Toulouse et St. Pierre, maison de Mr. Caraby. 13 Juillet—4 1/2 ps.

ÉTAT DE LA LOUISIANE. Code de la République. Joseph Théodore Baudouin contre ses créanciers. A cession des biens du pteitionnaire aynt été acceptée pour le bénéfice de ses créanciers. Il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Mr. Théodore Segliers notaire public, le 31 du mois prochain, à dix heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires du pteitionnaire, et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pteitionnaire sont suspendues.—Et il est de plus ordonné que Mr. Gustave Schmidt, soit nommé pour représenter les créanciers absents. Par ordre de l'honorable Joshua Lewis, Juge de la dite Cour. 31 juillet—3

Je désirerais apprendre la langue des LIVRES, par postes simples au minimum, en français ou en anglais. Il y joindrait l'étude des calculs arithmétiques et la manière d'établir tous les comptes et bordereaux usités dans le commerce, les banques, chambres d'assurance, &c. Il ne négligera rien pour mettre ces élèves à même de devenir de bons comptables. Il se chargera de mettre à jour les livres arriérés, de faire les balances, et ouvrir de nouveaux jour de livres. Il donnera des leçons particulières de Français, Arithmétique raisonnée, Ecriture et Géographie. Il fera de son mieux pour mériter la confiance qu'on lui accordera, et se transportera chez les personnes qui le désireront. S'adresser rue St. Louis, No. 118, entre Bourbon et Dauphine, vis-à-vis Mr. E. Hertz. 10 Aout—6 P. A. AUHERT

Un cheval gris marqué X sur la croupe du motif, une mule marquée R A A sur le côté droit. Si d'ici au Mercredi 8 Septembre ces dits animaux ne sont pas réclamés, ils seront vendus le dit jour sur l'habitation susdite par le syndic soussigné. 13 Aout EDOUARD GUILOTTE, 4850.

Avis.—Attendu qu'une demande n'a été adressée, fin de voir révoquer et annuler les hypothèques résultant de deux obligations souscrites par Southerne Allan comme assuré, savoir: l'une avec Phyllogène Favrot, comme Juge de Paix, et l'autre avec Pierre La, comme arpenteur du quatrième district, le neu mai mil huit cent dix-huit. Ces présentes sont pour donner avis à toutes personnes intéressées, d'avoir à décrire par écrit, à l'office du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivent la publication de ces présentes, les causes pour lesquelles les dites hypothèques ne seraient pas rayées et annulées. Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et de la seau de l'Etat, le douze Juillet mil huit cent trente et de l'indépendance des Etats Unis la cinquante cinquième année. JACQUES DUPRE, Remplissant les fonctions de Gouverneur, Par le Gouverneur, GEORGE A. WAGGAMAN, Secrétaire d'Etat. 13 Juillet—30

Blankets, &c. Landing from brig Swan, and for sale by the subscribers. 20 bales Blankets, consisting of large size fancy Twilled, Whitney, Mackinaw, Rose, London Ruffles and Point Blankets, all sizes. J. G. ARRAIZA & CO. Bales of very heavy Domett twilled Cottons. Bales of superfine Merrimack Prints. Cases of superfine and common Irish Linens. Cases fancy high colored Prints, entitled to de-bentures. In Store, from former importations: 250 bales Flannels, assorted 150 do. Duck Shirtings 65 do. 4 Brown Sheetings 10 do. 3-4 Brown Sheetings 10 do. 7-8 Corchester Ticking 15 do. Heavy twilled Linsey Woolsey Together with a general assortment of Scotch, English and Brussels Carpeting, Hearst Rugs, &c. W. S. and B. HYDE and Co. 12 Chartres st. 20

ANIMAUX ÉPAVES. Il a été conduit aux épaves de la paroisse Jefferson et déposé sur l'habitation de Mr. J. Bre. Lebreton, les animaux suivants: Une Jument paille, la queue coupée ayant une étoile au front, un pied blanc, marquée L. sur la cuisse droite. Une Jument isabelle à crins noirs, marquée A. sur la cuisse gauche, et O. sur la fesse gauche, les oreilles tombantes. Une Jument noire, un pied blanc, une étoile au front, marquée ND. sur la cuisse gauche et O. sur l'épaule gauche. Une Jument baie, avec le bout du nez blanc, trois pieds blancs, marquée L.E. sur la cuisse gauche. Une Jument gris de fer à longue queue, sans marque. Un Mulet rouge, entier, borge de l'œil gauche, sans marque. Un Mulet rouge, marqué au collier. Une Mule rouge, crins coupés sur le cou, marquée O. sur la cuisse gauche, et 1 à la fesse. Une Mule brune, sans marque. Si les dits animaux ne sont pas réclamés d'ici au 18 Septembre, ils seront vendus ce jour là par E. GUILLOTTE. 31 Aout—3

ÉTAT DE LA LOUISIANE. Code de la République. D. Cooper et Emmanuel Ellis, associés, et faisant des affaires sous la raison de Duvergé, Cooper & Co. contre leurs créanciers.—Attendu que Léonard P. Bureau, W. D. Cooper, et Emmanuel Ellis, débiteurs insolubles, étant maintenant en prison, ont en conséquence d'un acte pour l'assistance des débiteurs insolubles (étant en prison, et pour y obtenir le bénéfice, ont ce jour enregistré leur pétition dans ladite Cour du premier district. Avis est par le présent donné aux créanciers du dit Léonard P. Bureau, et à son par le présent cité de comparaître devant ladite Cour, Lundi le 20e jour de Septembre prochain, à l'ouverture de ladite Cour, à l'effet de déduire les raisons pour lesquelles la demande des pteitionnaires ne serait pas accordée, et déchargés de prison. Par ordre de l'hon. Joshua Lewis, Juge de ladite Cour. JNO. L. LEWIS, Greffier. 31 Aout—11

Mairie de la Nlle. Orleans. \$500 DE RECOMPENSE. UN crime horrible a été commis, dans la nuit du huit au mardi de cette semaine, sur la personne de Mme. veuve Orson, dans sa propre maison, située rue des Ursulines entre celle de la poutre d'or, et celle de la poutre d'argent. Les soupçons de cet attentat, UNE somme de CINQ CENTS PIASTRES sera payée à quiconque fera connaître au maître, l'auteur ou les auteurs de l'assassinat commis, comme il est dit ci-dessus, et produits des preuves qui puissent opérer légalement la conviction du coupable. Nouvelle-Orléans, le 12 Aout 1850. D. PRIEUR, Maire. 14 Aout—7

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur de donner en général, qu'il a transporté son domicile au No. 27, rue de la Douane au No. 27, rue de Thouloulou, où il continue tout ce qui rapport à l'État de Louisiane. Il tient constamment un assortiment de liment de Chaises et Martre de bois, dans le magasin de Copal, qu'il a fait et tient tout espèce de bois, du dit dernier goût. Il repint et dore les vieilles chaises dans le genre le plus nouveau et avec promptitude.—Il a besoin d'un apprenti. 6 m W. G. QUIRK.

RECOMPENSE. PARTI MARRON de chez le soussigné, le nègre nommé NEB, boulangier, appartenant à son maître, Mr. J. M. Davis. Ce nègre est d'une figure un peu flegmatique, (taillé de 5 pieds 3 ou 3 1/2 pieds de hauteur). La récompense sera payée à la personne qui le ramènera à son maître, ou le logera en prison. Les capitaines de navires, et autres, sont priés de point donner asile audit esclave, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. DESDUNES POINGY, Rue du Maine. 17 Juillet—4

Magasin à l'instar de Paris. Le soussigné, rue de Chartres No 76 au coin de la rue Jefferson, en face Mr. Verrier, vend de l'essence de Paris parle Philotus, un assortiment de faux cheveux et fines parfumeries, Ratrasques métalliques et autres Toupettes, do. nattes (dit fausse queue.) Tours à bandeaux, Métalliques et autres, au goût du jour. PARFUMERIES. Crème demandée amère en puits de cristal du dernier goût, crème de l'ombrobre très fraîche, crème de Castilleon, Eau de Cologne supérieure, Eau-de-vie de Lavande ambrée, Huile de Macassar, Pomme de Savon, de toilette, Poudre anglaise, Opilati Corail, etc. Un joli assortiment de brosses à tête, dents, àongles &c. Peignes d'écaillé à retapper et fils Peignes d'écaillé gravés jour à doser, du dit dernier goût, do. imitation écaillé, et à relayer les cheveux. 19 Mai. GAFFIAC.

Avis.—On offre à frêt, pour N.York, soit dans la cale, ou sur le pont, environ 50 tonneaux bois de batteuse, que l'on divisera en plusieurs battements.—S'adresser rue Royale, No. 116. 12 Juin.

F. MAUREPAS. Article Vétérinaire de l'école d'Alfort. A VAN T déjà exercé dans cette ville, et connaît au plus haut degré de plusieurs habitants, à l'honneur de leur confiance, qu'il vient d'ouvrir une école où il réservera les chevaux malades, et ne négligera rien pour leur prompt guérison, à des prix très modérés. Il donnera aussi des notions pour la préparation des drogues, aux habitants éloignés de la ville, et leur indiquera la manière de s'en servir. Il posera également un bon spécifique pour les vers.—Son infirmerie est rue St. Philippe, écurie de Mr. G. Prévail. 10 Aout—30

Avis.—Les soussignés offrent à vendre, dans leur magasin d'enseigne des rues St. Pierre et Chartres, ce débarquement du navire Bingham, venant de Bordeaux, les articles suivants: Saucissons de Lyon frais et de bonne qualité; Fromage de Gournay, d'une pâte fort grasse; Saucette surfine de Bordeaux; Liqueurs fines assorties. 7 Aout—3 CLAPIER & MCIUD.

VENDRE.—Un Moulin vertical à sucre, à très-bon marché, par le soussigné. Les cylindres ont 24 et 28 pouces français, sur pivots de fer battu. Le moulin est monté en bois. 14 Aout—4 JUMONVILLE.

ESCLAVE EN MARRONNAGE. Est parti marron depuis Lundi matin, le 1er de la nation Congo, nommé JAMES, âgé d'environ 35 ans, taille moyenne, bien pris du corps, ayant trois marques de son pays sur l'éclaire de ses joues. Il est parti à 5 mois dans cette ville et vient de Charleston ses yeux sont rougés, et n'a aucune autre marque distinctive. Une récompense de 5 piastres sera donnée à celui qui le ramènera à son maître ou conduira à la geole. 12 Aout—3 PIERRE GALE, rue du Bayon, près Remparts.

BILLET PERDU. Il a été perdu le 7 ou le 8 de ce mois, un billet de la somme de trois-cent quatre piastres et 29 cents, daté du 12 juin, à 4 mois, tiré par MM. Mathieu & Pinta, en faveur de A. Blanchet & Co. et endossé par Mr. W. Moore. Le paiement en a été refusé par les personnes qui doivent à ce billet. A succession de feu sieur Joseph Gauthier, de son vivant marchand quincaillier, demeurant rue Ste. Anne, en face de la Place d'Armes, sont priés de payer dans le courant de ce mois, si elles veulent éviter les poursuites, ce qu'elles doivent à la dite succession, entre les mains du sieur François Xavier Frey, marchand, rue St. Pierre, en face de la Place d'Armes, son exécuteur testamentaire, ou au sieur Etienne Radigois, chargé par lui d'en faire le recouvrement; et les personnes auxquelles il est dû par la dite succession, sont priés de faire connaître le montant de leur dette, sur leur livre de créance, audit sieur Gauthier, ou leur tuteur, ci devant à M. J. Pignou, avocat testamentaire, ou à M. J. Pignou, avo. société avec le sieur Etienne Radigois, sous la raison de ETIENNE RADIGOIS & ELIZABETH JOLY, pour continuer ensemble le même genre de commerce. En conséquence, les soussignés informent leurs amis et toutes les personnes qui avaient l'habitude de se servir dans le dit magasin, que s'ils continuent de leur accorder la même confiance, ils seront toujours servis dans la même manière satisfaisante, et à des prix aussi modérés, que lorsque le dit magasin appartenait au dit sieur Gauthier. 10 Aout—3, 1/2 ps.

ETIENNE RADIGOIS, ELIZABETH JOLY. 10 Aout—3, ps.

5 Piastres de récompense. Est partie marronne, dans les premiers jours du mois de mai dernier, une mulâtresse Américaine, (très brune) âgée d'environ 23 ans, 5 pieds 5 ou 6 pouces de taille, mesure Anglaise, nommée Violante, et se tenant à la figure un peu grande; on suppose qu'elle est rasée dans un des faubourgs Supérieurs. La récompense sera donnée à celui qui la conduira à la geole ou au No. 179 chemin du Bayou. 24 Juillet—3.

STATE OF LOUISIANA.—First Judicial District Court.—Leonard P. Bureau, W. D. Cooper et E. Ellis, trading under the firm of Bureau, Cooper & Co. vs. their creditors.—Whereas Leonard P. Bureau, Wm. D. Cooper and Emmanuel Ellis, insolvent debtors in actual custody, and in pursuance of the act for the relief of insolvent debtors in actual custody, and in order to obtain the benefit thereof and to solve to the creditors of the petitioners, and they are hereby cited to be and appear before the said Court on Monday the 20th day of September next, at the opening of said Court to show cause if any they should why the prayer of said petitioners should not be granted, and they are discharged from imprisonment. By order of the Hon. Joshua Lewis, Judge of said Court. JCO. L. LEWIS, August 31st—2aw

VENTES PAR LE MARSHAL. Juan Marcos, Jean Lainer et A. McKeever vs. James Garsides. EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés, par l'hon. C. Maurian, Juge Président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, Vendredi 10 Septembre prochain, à midi, au Café de la Bourse, au coin des rues Chartres et St. Louis, deux nègres, nommés Catherine et Fany; saisis dans l'affaire ci-dessus. 12 Aout L. DAUNOY, Marshal.

John F. Jones vs. Marcelite Guiberne et A. L. Michel. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beuregard, juge conseil, de la cour de cité, j'exposerai en vente le Lundi 13 Septembre, à 5 heures, au Principal, 1 Tables à cartes, 1 pr. de Chenets en cuivre, Chaises, Miroir, Table à diner, Lababo, &c. &c. Saizi dans l'affaire ci-dessus. 2 Sept. L. DAUNOY, Marshall.

Avis.—En vertu d'un ordre de saisie provisoire à moi adressé par l'hon. Chs. Maurian, juge président de la cour de cité de la Nlle-Orléans, à la plainte de Gray et Durville vs. le Bateau à Vapeur Plaquemine—j'ai saisi le dit Bateau, et par le présent, je soussigne toutes les personnes y intéressées d'avoir à comparaître dans le délai de 15 jours, pour répondre à la demande des dits plaignants. 31 juillet. L. DAUNOY, Marshal.

ESCLAVE EN MARRONNAGE. Partie marronne depuis une douzaine de jours, la nègresse CAROLINE, âgée de 16 à 18 ans, ayant une brûlure à la joue gauche; elle était vêtue, lors de son départ, d'une robe d'indienne jaune blanchâtre, et d'un mouchoir rouge à la tête; elle a été conduite chez sa maîtresse Lundi passé, et est repartie depuis cette époque.—Une récompense honorifiée sera donnée à quiconque la conduira chez sa maîtresse, soussignée, à l'enseigne des rues Bourbon et Orleans, ou la logera dans une des geoles de cet Etat. Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur, et autres embarcations sont prévenus de ne point donner asile au dit esclave, sous peine d'être poursuivis selon toute la force des lois. 2 Sept—3 MARIA HELENDES.

PROMAGE ET BEURRE DE GOSHEN.—Le soussigné offre à vendre à son magasin, Rue Royale, No. 215, 26 caisses Fromages de Goshen, 26 barriques beurre de New York, regus par le navire Francis, de New York, 27 Jul. BERNARD TURPIN.

Le soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages de France & du Nord les articles suivants qu'il vend en gros et en détail à des prix modérés, savoir: Chlorure d'oxide de sodium de Labarraque à \$1 la balle. Régénérateur de Tranche la Hausse à \$1 la balle. Purgatif de Roy par Cottin à \$1 do. Vomü Purgatif do. do. 50 cts. Grains de Santé du Dr. French à \$4 la douzaine. Essence d'anis, de citron, de fleurs d'orange, de Rhue, de Sabine. Gomme arabique de Turquie, Magnésie calcinée patente, Cantharides, &c. &c. &c. De plus, en débarquement du navire Louisiana, douze barils essence de térébenthine. 24 juillet. FORESTIER.

Drogues et Medecines EN Gros et en Détail. Les soussignés informent le public qu'ils ont constamment en magasin un assortiment complet de MEDICINES et de MEDICINES fraîches, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés. F. C. Bourcier & Cie, Rue des Théopistes, No. 75. N. B.—On trouvera toujours chez eux des boîtes de médecine de toutes grandeurs et de différentes espèces, pour les habitations, les bateaux à vapeur et les navires. Ils se chargent aussi de réparer et de réapprovisionner avec le plus grand soin et la plus grande promptitude celles qu'on veut bien leur confier. 26 mai.

SANGSUES très grosses reçues par le navire Bingham, et à vendre par FORESTIER. 31 juillet

FROMAGE DE GOSHEN. EN débarquement du navire Talms, et à vendre par le soussigné, 30 CAISSES FROMAGE DE GOSHEN. BERNARD TURPIN, Rue Royale No. 115. 28 mai

VENDRE par les soussignés.—Vin rouge de Médoc, très bonne qualité, en barriques de 10 do. en caisses de 12 bouteilles; Liqueurs aux larmes du Général Foy, en caisse; Bretagnes françaises. 14 Aout—3 J. B. LARATUT.

Mairie de la Nouvelle-Orléans. L'avis est que la farine fraîche étant en jour le 10 de ce mois (le baril), d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de Lundi) quarante deux onces de pain pour un sacalin. D. PRIEUR, maire